

INTERVENTIONS de la DRAC en éducation artistique en Rhône-Alpes

PRESENTATION GENERALE

L'éducation artistique et culturelle se centre sur les **projets** impliquant élèves et étudiants, construits entre les enseignants et les artistes ou professionnels de la culture et, de plus en plus, entre structures culturelles et établissements scolaires. En étroite collaboration avec les services concernés de l'Education nationale, le service de l'éducation artistique de la DRAC apporte aide et expertise, instruit et valide les projets, assure leur suivi, mobilise les structures culturelles, en s'appuyant sur les compétences des autres services spécialisés.

Afin d'assurer une certaine équité entre les différents niveaux scolaires, entre les différents territoires de la région, entre les différents domaines artistiques et patrimoniaux, vérifier la qualité et la pertinence des actions, la concertation s'est renforcée avec les deux rectorats et les huit inspections académiques par la mise en place de **groupes de pilotage**, académiques et départementaux, qui définissent objectifs, priorités et moyens mobilisés.

Des groupes de travail ou commissions, territoriaux ou thématiques, précisent et vérifient la mise en oeuvre.

Deux protocoles d'accord DRAC/rectorat ont été signés en 2005, sont à renouveler.

La DRAC Rhône-Alpes a mobilisé **2 957 080 euros** sur le programme 224 en éducation artistique en 2008. Les actions suivies et financées par le service ont touché 12 % de la totalité des élèves de la région, auxquels s'ajoutent 12 % avec les dispositifs « école, collège, lycéens au cinéma ».

Il faut y ajouter le travail des grandes institutions culturelles en la matière (orchestres, Opéra, institutions d'art contemporain et du spectacle vivant)

Les services de l'Education nationale apportent également des financements, ainsi que les collectivités territoriales, dans des dispositifs conjoints avec la DRAC ou indépendants.

En 2008-2009 **196 ateliers artistiques** (152 000 €) sont menés dans les collèges et lycées de la région, réunissant chaque semaine élèves volontaires, enseignants et professionnels dans un projet commun.

Au sein d'un enseignement en lycée, **58 options facultatives et 25 options obligatoires** bénéficient d'un partenaire professionnel financé par la DRAC (464 410 €) et permettent aux élèves de découvrir les arts dans la diversité de leurs formes, de leurs modes de création et de diffusion, en travaillant avec des équipes artistiques.

Accompagner le travail auprès des élèves par des **outils et des formations**, proposés tant aux personnels de l'Education nationale que des professionnels de la culture, devient une nécessité de plus en plus partagée.

La DRAC y a consacré 662 860 € en 2008, dont 470 000 euros (fonctionnement et pôle ressource) au CFMI (centre de formation des musiciens intervenants).

La DRAC finance la formation des enseignants, initiale dans les IUFM, continue par le biais de stages des structures culturelles (spectacle vivant, cinéma, arts plastiques) et la réalisation de divers outils de médiation (musées, villes et pays d'art et d'histoire, CAUE).

Depuis quelques années, elle soutient le travail de **cinq pôles nationaux de ressources**, qui permettent un travail concerté pour des formations et des outils de médiation à destination tant des enseignants que des professionnels. Ils associent au moins un partenaire culturel, le centre régional de documentation pédagogique et l'IUFM : cinéma, théâtre pour la jeunesse, design dans l'académie de Lyon, littérature de jeunesse, patrimoine et environnement en montagne, et un pôle régional voix dans l'académie de Grenoble. L'évolution vers des PREAC (pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle) est à l'étude en fonction des objectifs et moyens concertés.

Priorité est donnée aux **actions portées par les structures culturelles**, qui rassemblent autour de leur activité artistique ou patrimoniale différents établissements scolaires, proposent diverses formes de rencontres avec l'œuvre et l'artiste, organisent des stages de formation continue et des journées d'échange et de valorisation du travail réalisé. L'essentiel des crédits d'éducation artistique est tourné vers ces structures.

En 2008, c'est ainsi **près d'une centaine de structures subventionnées** qui ont monté des projets de pratique artistique et culturelle, bien au-delà de la simple visite ou du spectacle.

Dans l'académie de Grenoble, **une vingtaine de conventions de jumelage** formalisent le travail entre structures culturelles et établissements scolaires. Certaines, signées depuis plusieurs années, telles l'Hexagone à Meylan, la Comédie à Valence, Travail et Culture à Roussillon fortifient et étendent leurs actions vers de nouveaux établissements, d'autres plus récentes contribuent à structurer l'offre culturelle sur leur territoire. Cette forme de contractualisation facilite l'échange et l'émergence des idées et favorise la diversification des actions : projets à partir de résidences, rencontres avec les artistes en programmation, comités de lecture, visites de la structure et découverte des métiers, actions de formation, facilités tarifaires pour les élèves et leurs parents, informations en avant première de la programmation, échange d'informations sur les manifestations des structures culturelles de proximité.

La structuration du travail de la DRAC s'est développée autour de la notion de **territoire**, associant plusieurs structures ou équipes artistiques, dans des projets concertés.

Dans le Rhône le travail en pôle territorial s'appuie sur une politique volontariste de l'inspecteur d'académie, en particulier pour les secteurs classés en **REP** comme à Lyon-la-Duchère, Lyon-Etats-Unis, Vénissieux, Saint-Priest, Décines, Givors mais aussi à Oullins, Villefranche. La même logique, à une échelle moindre, se retrouve dans l'Ain (pôles à Bellegarde et Oyonnax) et dans la Loire (pôle de l'Ondaine, projet à Roanne)

Dans l'académie de Grenoble, au-delà des structures culturelles et des jumelages plus ou moins étendus, plusieurs opérateurs fédèrent des projets sur un territoire : la Fédération des oeuvres laïques pour la danse et l'éducation à l'image dans la Drôme, l'Association danse et musique en Savoie, les deux CAUE de la Haute-Savoie et de l'Isère pour les projets d'éducation à l'architecture.

L'implication des **collectivités territoriales** (Région, départements, communautés d'agglomération ou de communes, villes) est encore variable, dans certains cas très importante. Une réelle volonté de concertation et de partenariat se manifeste pour les plus importantes d'entre elles, soit sur des projets particuliers, soit par leurs équipements culturels, soit pour une politique générale de développement.

L travaille en lien avec la Région et les huit Conseils généraux, les relations allant de l'échange d'information à une politique commune.

Plusieurs conventions tri-partites sont signées ou au stade de la signature (départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, l'Ardèche, la Savoie, la ville de Thonon-lès-Bains).

La DRAC a financé durant trois ans le Plan local d'éducation artistique de la ville de Bourgoin, la discussion est en cours pour un nouveau PLEA élargi à la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI).

Les discussions sont engagées avec la Région pour la signature d'une convention concernant les lycées, plusieurs villes souhaitent également s'associer aux services de l'Etat pour une politique d'éducation artistique plus structurée et concertée.